

DOSSIER N°PA02625222V0001T01

Date de dépôt : 29/07/2022

Demandeurs : **SCCV AUREATS SALTI 2**
et **SCI DES AUREATS -**

Adresse Terrain : Avenue du Président Salvador Allende
à PORTES LES VALENCE (26800)

ARRETE N°22/ 317

accordant le transfert N° 1 du Permis d'Aménager
au nom de la commune de PORTES LES VALENCE

Le Maire de Portes les Valence,

Vu la demande de transfert n° 1 du permis d'aménager, présentée le 29/07/2022/2022, conjointement par SCCV AUREATS SALTI_2 représentée par M. SALTI Jean Bernard demeurant 36 rue de la Goule de Laval 34190 GRABELS

et par SCI des Auréats demeurant 36 rue de la Goule de Laval 34190 GRABELS,

Vu l'objet de la demande de permis d'aménager initiale, à savoir :

Aménagement d'un lotissement de quatre lots avec voirie commune et réseaux, et 4 places de stationnement extérieurs .

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'urbanisme approuvé en date du 06/02/2017 et modifié le 18/11/2019,

Vu le permis d'aménager n° PA02625222V0001 accordé en date du 08/03/2022 ;

Vu l'autorisation de transfert du titulaire de permis d'aménager initial à savoir SCI DES AUREATS et l'accord des nouveaux bénéficiaires à savoir SCCV AUREATS SALTI 2 et SCI DES AUREATS,

ARRETE :

Article 1 : **Le permis d'aménager initialement accordé le 08/03/2022 est TRANSFERE à SCCV AUREATS SALTI 2 représentée par M. SALTI Jean Bernard et à SCI des Auréats représentée par M. SALTI Jean Bernard.**

Article 2 : Les prescriptions mentionnées sur le permis d'aménager d'origine sont maintenues et complétées par celle-ci :

-Information officielle de ce transfert de ce PA sera faite par les titulaires du Permis d'Aménager à l'autorité compétente en matière **de dossier Loi sur l'Eau.**

-Les futurs documents liés à ce PA ou lors du dépôt du tout PC ultérieur (exemple : attestation de surface de plancher ou subdivision de lots, etc) devront être explicitement visés par ces deux sociétés.

Article 3 : Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité du permis initial.

Article 4 : Les titulaires successifs des autorisations d'aménager sont tenus solidairement au règlement des taxes d'urbanisme et participations.

Fait à Portes les Valence, le
P/le Maire,
L'adjoint à l'urbanisme,

11 AOUT 2022

Antonin KOSZULINSKI

Dépôt transfert PA affiché le 29/07//2022